





<p><b>Objectif</b></p>	<p>La charte d'Ottawa de l'OMS (1986) met en évidence le rôle de la santé dans la valorisation du potentiel de l'homme et de la société. L'OMS a désigné les écoles, les villes, les communes, les entreprises et les hôpitaux comme « agents » pour promouvoir la santé. En ce qui concerne les institutions de santé, celles-ci disposent de tout le savoir-faire à cet effet et elles sont en contact intensif avec la population qui les entoure. Les institutions promoteurs de santé développent la satisfaction du personnel au travail et mettent les malades en mesure de vivre avec leur maladie tout en promouvant leur état de santé. La Conférence suisse des Directrices et Directeurs cantonaux de santé recommande aux cantons d'introduire la promotion de santé dans la mission des hôpitaux. Le réseau coopère avec H+ les hôpitaux de Suisse. En 2006 une section de « Migrant Friendly Hospitals », soutenue par l'Office fédéral de la santé, a vu le jour.</p>	
<p><b>L'avantage d'être membre</b></p>	<p>Les institutions membres (hôpitaux, cliniques, EMS, homes, soins à domicile) du réseau HPH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ prennent part au processus pour accroître la qualité de vie de leurs malades et du personnel.</li> <li>▫ utilisent mieux leurs ressources humaines.</li> <li>▫ se font connaître dans le marché croissant des personnes qui désirent vivre sainement.</li> <li>▫ échangent leurs expériences dans des plateformes nationales et internationales.</li> <li>▫ participent à des projets communs.</li> <li>▫ profitent de prix réduits de participation aux événements et sur les publications.</li> </ul>	
<p><b>Qu'apporte le label ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ L'institution suit un tracé clair pour implanter la promotion de santé dans l'entreprise</li> <li>▫ elle se fait reconnaître par une organisation travaillant selon les principes de l'OMS</li> <li>▫ elle rayonne une image innovatrice</li> </ul>	
<p><b>Qui répond du programme?</b></p> 	<p>L'organisation mondiale de la santé (OMS) a développé en 1992 l'idée des „Health Promoting Hospitals (HPH) sur la base de la déclaration de Budapest. En 2004, un standard sur la promotion de la santé dans les hôpitaux a été publié. En 2005, l'OMS a élargi la notion de l'hôpital aux services de santé, comme les homes et les organisations de soins à domicile. Dans la même année, la déclaration d'Amsterdam sur les Migrant Friendly Hospitals a été publiée. Aujourd'hui, 700 institutions de santé en Europe ont adopté les objectifs en concluant un contrat avec l'OMS. Ils se répartissent dans 35 réseaux régionaux et nationaux et échangent leurs expériences lors d'un Congrès international annuel. Voir <a href="http://www.who-cc.dk/">www.who-cc.dk/</a> <a href="http://www.mfh-eu.net">http://www.mfh-eu.net</a></p>	
<p><b>L'organisation en Suisse</b></p> 	<p>En 1999 plusieurs hôpitaux ont créé « Le réseau suisse des hôpitaux promoteurs de santé – un réseau de l'OMS », organisé sous la forme d'une association selon le Code Civil. Depuis, d'autres hôpitaux et leurs associations y ont adhéré. Un Comité pilote compact répond de la stratégie du réseau et une Commission d'experts juge de l'attribution du label. Des hôpitaux-membres ont identifié dans une vaste étude les facteurs de stress du personnel pour y faire face. La promotion de santé dans l'entreprise, le renforcement de la santé des malades chroniques et le développement de services-conseils aux fumeurs désirant s'arrêter sont d'autres préoccupations du réseau. Différents projets se réalisent grâce au soutien de la fondation « promotion santé suisse » ainsi que d'autres organisations. Une rencontre annuelle permet d'échanger les expériences.</p>	
<p><b>Que vaut une participation?</b></p> <p>(emplois = équivalents à temps plein selon H+)</p>	<p><i>Membres ordinaires (Hôpital, EMS, home, organisation de soins à domicile) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 500 emplois: Fr. 600.--</li> <li>• 501 à 1500 emplois: Fr. 1'000.--</li> <li>• plus de 1501 emplois: Fr. 1'400.--</li> <li>• Cotisation à l'OMS € 250.--</li> <li>• Taxe d'entrée unique Fr. 1000.-</li> </ul> <p><i>Membres collectifs (par ex. Associations cantonales, réseaux):</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotisation annuelle: Fr. 2'000.-</li> <li>• Cotisation à l'OMS: € 250.--</li> <li>• Taxe d'entrée unique Fr. 1'500.-</li> </ul>	<p><i>Membres partenaires (par ex. Assureurs-maladie, Institutions de formation, Conseillers) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutions: Fr. 500.--</li> <li>• Personnes individuelles: Fr. 100.--</li> <li>• Personnes en formation: Fr. 75.--</li> <li>• Taxe d'obtention du label : Fr. 4'500.--</li> <li>• Evaluation intermédiaire: Fr. 2'000.--</li> </ul>
<p><b>Qui fournit de plus amples informations?</b></p>	<p>Réseau suisse des hôpitaux promoteurs de santé : <a href="mailto:contact@healthhospitals.ch">contact@healthhospitals.ch</a> <a href="http://www.healthhospitals.ch">www.healthhospitals.ch</a>  <b>Pour devenir membre, demandez le formulaire d'adhésion.</b></p>	<p>Présidente : Ruth Humbel          Coordinateur : Patrik Hunziker, CP 26          CH-1142 Pampigny; Tél 021 800 00 62</p>